



## Ma mère refuse de me donner ma pension alimentaire

Par **Saucysson**, le **06/03/2012** à **20:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en licence et j'ai récemment emménagé en colocation au centre ville. Habitant auparavant chez ma mère, elle utilisait une partie de ma pension alimentaire pour les frais et les charges divers et m'en reversait une partie sur mon compte. J'aimerais maintenant que le versement soit effectué depuis le compte de mon père directement sur le mien, ce qu'elle refuse. Mon père ne voulant plus me parler, je ne peux le contacter directement pour qu'il le fasse lui-même. Pourriez vous me dire à qui je pourrais m'adresser et quels sont mes droits exacts?

Par **Laure11**, le **07/03/2012** à **18:32**

Bonjour,

Il faut que vous saisissiez en courrier recommandé AR le juge aux Affaires auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile et demandez à ce que la pension alimentaire soit dorénavant versée sur votre compte puisque vous ne vivez plus chez votre mère.

Votre mère devra également vous verser une pension alimentaire puisque vous ne pouvez vous assumer seul financièrement. Donc, à demander également au JAF.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cdt